

PUBLIC CONCERNÉ

L'ALV'Appart est ouvert à toute personne, majeure, en situation de handicap psychique, diagnostiquée par un médecin psychiatre et suffisamment stabilisée sur le plan comportemental. La personne devra être adhérente au projet d'évaluation et aux règles et règlement de la RA avec la participation de celle-ci à toute les étapes.

L'objectif ne sera pas forcément l'intégration de la RA.

ADMISSION

L'admission dans le dispositif s'effectuera selon le protocole ALVE DIEPPE en vigueur.

L'ÉVALUATION

L'évaluation sera effectuée par les membres de l'équipe ALVE DIEPPE et/ou les partenaires, selon les modalités définies dans le contrat (DIEP).

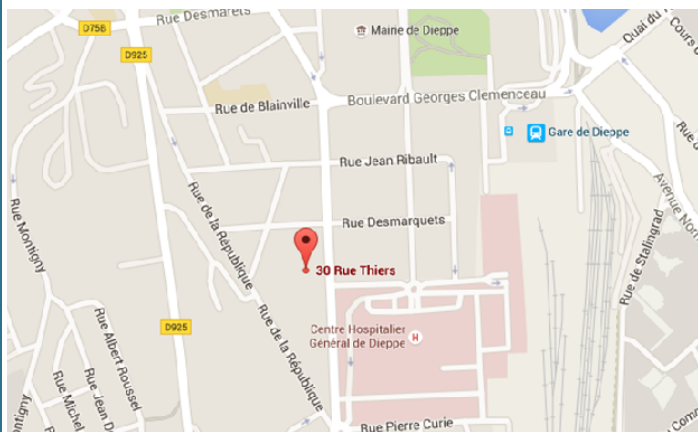
NOUS CONTACTER



30 BIS RUE THIERS
76200 DIEPPE

samsahdieppe@alve.fr
02.32.06.88.93

Les bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00




www.alve.fr



ALV'Appart

DISPOSITIF
D'ÉVALUATION À LA VIE
AUTONOME



PRÉSENTATION

L'ALV'Appart est un dispositif d'évaluation personnalisé au sein de la Résidence Accueil de L'ALVE DIEPPE. Celui-ci permet une évaluation plus fine des capacités de la personne à vivre en autonomie au sein d'un logement meublé individuel sur une période définie.

Il s'agit de proposer une période d'évaluation qui intervient à un moment T dans la vie de la personne demandeuse, cela peut être pour intégrer la résidence ensuite, pour aller vers un logement autonome (sortie d'une longue hospitalisation, sortie d'ESMS, sortie domicile familial, situation d'errance...), pour évaluer ou réévaluer l'autonomie de la personne (recours SIAO, occupant d'un logement...). Des objectifs personnalisés seront précisés dans le Document Individuel d'Evaluation Personnalisé (DIEP).

ÉVALUATION SANS NUIT

La personne et l'instructeur (ALVE ou extérieur) demande l'appartement pour une évaluation d'un ou plusieurs jours mais sans nuit.

Cas N°1 : La personne est inconnue de l'ALVE et n'a pas de projet en rapport avec l'ALVE.

Elle devra être prise en charge par l'instructeur avec un regard des animateurs de la RA au même titre que les autres locataires de la RA

Cas N°2 La personne est inconnue de l'ALVE et a un projet en rapport avec l'ALVE (Dieppe, 77, 91, 28, 41).

Elle devra être prise en charge par l'instructeur avec une co-évaluation avec les professionnels de l'ALVE DIEPPE.

Cas N°3 : La personne est connue de l'ALVE.

Elle devra être prise en charge par l'ALVE DIEPPE avec une la possibilité d'une co-évaluation avec des partenaires.

ÉVALUATION AVEC NUIT(S)

La personne et l'instructeur (ALVE ou extérieur) demande l'appartement pour une évaluation d'un ou plusieurs jours avec nuit(s)

Cas N°4 : La personne est inconnue de l'ALVE et n'a pas de projet en rapport avec l'ALVE.

Elle devra être prise en charge par l'instructeur avec un regard des animateurs de la RA au même titre que les autres locataires de la RA.

Cas N°5 : La personne est inconnue de l'ALVE et a un projet en rapport avec l'ALVE. Elle devra être prise en charge par l'instructeur avec une co-évaluation avec les professionnels de l'ALVE DIEPPE.

Cas N°6 : la personne est connue de l'ALVE.

Elle devra être prise en charge par l'ALVE DIEPPE avec une la possibilité d'une co-évaluation avec des partenaires.